

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE

Séance du 23 février 2023

Conseillers Municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :

16.02.2023

Date d'affichage :

24.02.2023

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. **Michel BAISSAC, Maire**.

**Présents** : Mmes et Mrs BAISSAC M, COUDERC P, BASTID Y, LHERITIER L, BOUISSE L, DOLY D, MANIAVAL E, RIC D, ANDRIEU F, FABREGUES M, FICHE V, LACAMBRE S, VIDAL A.

**Absents excusés** : MARTINET V, SEGUIS H.

**Absent excusé ayant donné pouvoir** : /

**Secrétaire de séance** : Mme FICHE Virginie

**Objet de la délibération n° 20230223\_10 :**

Souscription d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler une ligne de trésorerie.

La Caisse d'épargne a fait la proposition suivante :

- Plafond : 250.000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêts : Taux indexé : ESTER + 0.45 %
- Base de calcul des intérêts : 360 jours
- Commission d'engagement : 0.10% du montant
- Commission de non-utilisation : 0.08 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages
- Pas de frais de dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler la ligne de trésorerie de 250 000 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions énumérées ci-dessus,
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 23 février 2023.

Le Maire,  
  
Michel BAISSAC.

Accusé de réception en préfecture  
015-211502216-20230228-20230223\_10-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2023  
Date de réception préfecture : 28/02/2023